



Fiche calpae N°7

"Accueil inconditionnel et formations"

L'enjeu de cet axe de travail est d'améliorer la mise en oeuvre du principe d'accueil inconditionnel dans les services sociaux afin de limiter le phénomène de non-recours et développer la formation des travailleurs sociaux

Toutes les actions qui permettront de former et accompagner les intervenants sociaux pour renforcer l'accès aux droits des publics en difficulté. Un focus sur les formations concernant le module "aller vers" du nouveau référentiel du CCAS sera positivement apprécié.

Sont donc concernés les établissements publics, les associations et organismes de formation..

Afin de pouvoir être prises en compte ces actions devront obligatoirement.

- Se dérouler sur le territoire de Marseille
- Faire apparaître nécessairement un caractère innovant ou un aspect non couvert
- Les projets retenus devront débuter en 2022.
- Prévoir des systèmes d'évaluations performants
- Prendre en compte les objectifs communs (50 intervenants)
- S'adresser prioritairement aux agents du CCAS.

Début des candidatures du 6 juillet (date de diffusion de l'appel à manifestation d'intérêt sur le site de la ville de Marseille) au 15 août 2022.

Service en charge du traitement des dossiers de candidature : Service solidarité et lutte contre l'exclusion (SSLE)

Contacts : Juliette Ramstein : jramstein@marseille.fr et Fabrice Graf : fgraf@marseille.fr.
Il est demandé d'associer systématiquement ces deux adresses pour toute communication.